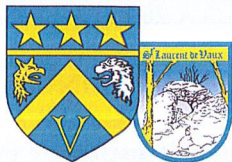


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 mars 2023 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2023 03 20-18 : FONCIER-  
Garantie d'emprunt sollicitée par l'OPAC du  
Rhône pour un prêt souscrit auprès de la Caisse  
des dépôts et des consignations – Acquisition en  
VEFA de 6 logements situés rue docteur Aude.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 10/03/2023
En exercice :	33	
Présents :	28	Affichage de la convocation : 14/03/2023
Pouvoirs :	4	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 23/03/2023
<b>Présents</b> : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA(arrivé à la délibération n°4), Véronique DUMAS, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>		
Aline DURAND donne pouvoir à Stéphane GILLET Roland BADOIL donne pouvoir à Brigitte REGIS MOREAU Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Daniel JULLIEN Chantal ROCHE donne pouvoir à Geneviève HECTOR		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Mme Chantal BERTHILLON		

M MATHIEU Sylvère est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

#### EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que l'OPAC du Rhône a engagé, auprès de la société ATHELIA, l'acquisition d'un immeuble de 6 logements situé un terrain situé 74, rue docteur Aude (rue de la Déserte sur le programme initial).

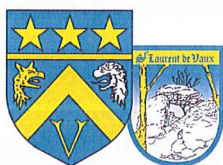
Les 6 logements se répartissent entre 4 logements financés par un Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 2 logements Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI).

Pour financer cette acquisition, l'OPAC du Rhône a souscrit, auprès de la Caisse des dépôts et consignations un prêt d'un montant de 565 538,00 € selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°141860 constitué de 4 lignes de prêt.

Les caractéristiques financières de chaque ligne de prêt sont les suivantes :



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 mars 2023 A 20 HEURES 30**



**Délibération n° 2023 03 20-18 : FONCIER-  
Garantie d'emprunt sollicitée par l'OPAC du  
Rhône pour un prêt souscrit auprès de la Caisse  
des dépôts et des consignations – Acquisition en  
VEFA de 6 logements situés rue docteur Aude.**

<b>Offre CDC</b>				
<b>Caractéristiques de la Ligne du Prêt</b>	<b>PLAI</b>	<b>PLAI foncier</b>	<b>PLUS</b>	<b>PLUS foncier</b>
<b>Enveloppe</b>	-	-	-	-
<b>Identifiant de la Ligne du Prêt</b>	5513261	5513260	5513259	5513258
<b>Montant de la Ligne du Prêt</b>	153 375 €	75 376 €	193 666 €	143 121 €
<b>Commission d'instruction</b>	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Durée de la période</b>	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
<b>Taux de période</b>	1,8 %	2,32 %	2,6 %	2,32 %
<b>TEG de la Ligne du Prêt</b>	1,8 %	2,32 %	2,6 %	2,32 %
<b>Phase d'amortissement</b>				
<b>Durée</b>	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans
<b>Index<sup>1</sup></b>	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
<b>Marge fixe sur index</b>	- 0,2 %	0,32 %	0,6 %	0,32 %
<b>Taux d'intérêt<sup>2</sup></b>	1,8 %	2,32 %	2,6 %	2,32 %
<b>Périodicité</b>	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
<b>Profil d'amortissement</b>	Échéance et intérêts prioritaires	Échéance et intérêts prioritaires	Échéance et intérêts prioritaires	Échéance et intérêts prioritaires
<b>Condition de remboursement anticipé volontaire</b>	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
<b>Modalité de révision</b>	DR	DR	DR	DR
<b>Taux de progressivité de l'échéance</b>	0 %	0 %	0 %	0 %
<b>Mode de calcul des intérêts</b>	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
<b>Base de calcul des intérêts</b>	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

<sup>1</sup> A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 2 % (Livret A).

<sup>2</sup> Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

L'OPAC du Rhône sollicite la commune de Vaugneray afin d'apporter sa garantie d'emprunt à concurrence de 25% du montant du prêt mentionné ci-dessus, soit la somme de 141 384,50 €, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt, et répartis de la façon suivante :

- Garantie d'emprunt à hauteur de 25% du prêt PLAI :	38 343,75 €
- Garantie d'emprunt à hauteur de 25% du prêt PLAI Foncier :	18 844,00 €
- Garantie d'emprunt à hauteur de 25% du prêt PLUS :	48 416,50 €
- Garantie d'emprunt à hauteur de 25% du prêt PLUS Foncier :	35 780,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>141 384,50 €</b>

En contrepartie de la garantie apportée par la commune, l'OPAC s'engage, dans le cas où il se trouverait dans l'impossibilité de s'acquitter du remboursement des sommes empruntées, à produire à la première demande de la commune, une délibération de son conseil d'administration s'engageant à consentir à la commune une promesse d'hypothèque sur les droits réels à naître à l'occasion de l'acquisition de l'immeuble de 6 logements situé 74, rue docteur Aude à Vaugneray.

**A L'ISSUE DE L'EXPOSE,**

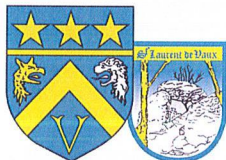
VU le rapport de Monsieur le Maire ;

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2305 du Code civil ;





Délibération n° 2023 03 20-18 : FONCIER-  
Garantie d'emprunt sollicitée par l'OPAC du  
Rhône pour un prêt souscrit auprès de la Caisse  
des dépôts et des consignations – Acquisition en  
VEFA de 6 logements situés rue docteur Aude.

VU le contrat de prêt n°141860 en annexe signé entre : Office Public de l'Habitat du Département du Rhône ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et des consignations ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée  
Dont le résultat est le suivant :  
32 suffrages exprimés : 32 voix Pour  
Unanimité des suffrages exprimés**

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de la commune de Vaugneray accorde sa garantie à hauteur de 25,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 565 538,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°1414860 constitué de 4 lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 141 384,50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoins, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**Article 4 :** Le Maire ou l'un de ses représentants est autorisé à intervenir à la convention portant engagement de garantie à passer entre la commune de Vaugneray et l'OPAC, telle que celle-ci est jointe à la présente délibération.

*Rendue exécutoire compte tenu*

de la transmission en Préfecture le  
24 MARS 2023

et de la publication en mairie le

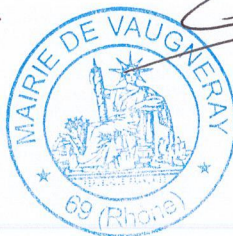
Le secrétaire  
Sylvère MATHIEU  
24 MARS 2023

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n° 2023 03 20-18 FONCIER- Garantie d'emprunt sollicitée par l'OPAC du Rhône pour un prêt souscrit auprès de la caisse des dépôts et des consignations- Acquisition en VEFA de 6 logements situés rue du Docteur Aude

Date de décision: 20/03/2023

Date de réception de l'accusé 24/03/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 2023032018\_18

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20230320-2023032018\_18-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .3 .3

Finances locales

Emprunts

Garanties d'emprunts

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : delib 18.pdf ( 99\_DE-069-200047785-20230320-2023032018\_18-DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : 18-FONCIER - Garantie emprunt OPAC PRETS CDC-Annexe 2 convention .DOCX ( 73\_CO-069-200047785-20230320-2023032018\_18-DE-1-1\_2.pdf )  
contrat